



## **Contexte général**

La circulation du virus s'intensifie en ce début d'année scolaire et montre les difficultés du gouvernement à gérer cette crise. Ce dernier ne rompt en rien avec le cap libéral qui était le sien avant celle-ci, après que le Président de la République a affirmé, pendant le confinement, en avoir tiré les leçons ... Sans surprise, de nombreux licenciements sont annoncés, ainsi que des délocalisations et des faillites d'entreprises. Le plan de relance présenté début septembre, tout en comportant quelques mesures pour l'écologie n'en demeure pas moins un cadeau supplémentaire aux entreprises : il prévoit notamment une baisse d'impôts de 20 milliards d'euros, sans qu'aucune contrepartie ne soit exigée, ni aucun engagement de maintien de l'emploi et des salaires. Aucun investissement massif dans les services publics n'est prévu alors même que la situation passée et actuelle montre bien leur rôle indispensable dans la gestion de la crise. Quant à l'éducation, elle ne bénéficie d'aucune mesure dans ce cadre, car le gouvernement la considère comme non essentielle ! ... Ultime provocation, le retour sur la table des négociations de la réforme des retraites, alors que toutes les organisations sociales ont bien indiqué que ce n'était pas le moment. Le maintien du jour de carence, particulièrement injuste et pénalisant pour les agents publics hors période de pandémie, est scandaleux, alors que l'épidémie reprend.

En procédant ainsi, le gouvernement laisse de côté l'urgence sociale et livre à eux-mêmes les plus précaires. Une étude de l'Insee parue le 9 septembre montre qu'au terme de deux ans de mandat d'Emmanuel Macron (2017-2018), les inégalités de niveau de vie ont augmenté. Le taux de pauvreté a bondi de 0,7 point par rapport à 2017, s'établissant à 14,8 %. En 2018, 9,3 millions de personnes vivaient en dessous du seuil de pauvreté en France, soit 400 000 personnes de plus que l'année précédente. Si la situation s'est dégradée pour les plus fragiles, elle s'est largement améliorée pour les plus riches. Un changement de cap s'impose donc plus que jamais ! Le Covid ne doit pas être le prétexte à une amplification de la politique libérale menée par le gouvernement. Bien au contraire, il doit permettre une rupture avec cette politique de casse sociale et signer l'obtention de nouveaux droits sociaux. Il en va de même de la liberté d'expression et des manifestations qui ne peuvent pas se voir réduites.

## **Rentrée 2020 : comme si de rien n'était !**

La rentrée 2020 s'est faite dans un contexte anxieux dû à l'impréparation du Ministère. En effet, le Ministre, après avoir publié un « plan de continuité pédagogique » indigent qui n'apporte pas de réponses aux enjeux réels des situations envisagées, a passé son temps à vendre les « vacances apprenantes » dans les médias et à redorer son image sur les réseaux sociaux. La rentrée aurait nécessité de l'anticipation, tant sur les questions d'ordre sanitaire que sur les questions pédagogiques. Un bilan de la mise en place de la continuité pédagogique aurait aussi été nécessaire. Cette dernière a occasionné une dégradation des conditions de travail (nombre d'heures de travail démultiplié, déconnexion numérique impossible, porosité accrue du temps de travail et de la vie personnelle...). Le SNES-FSU a demandé dès le mois de juin des mesures pour cette rentrée (gratuité des masques pour tou-ttes, protocole sanitaire renforcé et cadré nationalement). Le protocole élaboré fin juillet a finalement été modifié, dans l'urgence, à quelques jours de la rentrée en raison des pressions des organisations syndicales. Aucun protocole spécifique n'a été proposé au sujet de la fréquentation et de l'utilisation des CDI. Les masques, dont le port a été rendu obligatoire, n'ont, dans plusieurs établissements, pas été fournis à temps aux personnels, et, quand ils l'ont été, leur nombre était et demeure insuffisant. Dans certains établissements, les personnels ont été contraints de réutiliser les masques distribués en fin d'année scolaire. Le gel et les masques sont trop souvent à la charge des établissements et des familles. Des masques dits inclusifs auraient dû, dès la rentrée, être à la disposition des élèves comme des personnels qui en font la demande. Concernant les personnels vulnérables, le Ministère s'est bien gardé de donner des consignes claires, préférant entretenir le flou plutôt que de mettre en œuvre les mesures destinées à protéger les personnels.

Les protocoles locaux varient d'un établissement à un autre, en raison notamment des contraintes liées au bâti. Les lieux de restauration des élèves et des personnels demeurent un écueil du point de vue sanitaire. Certains établissements ont mis en œuvre la limitation du brassage des élèves en attribuant une salle par classe, tandis que

d'autres sont dans l'incapacité de le faire eu égard à l'exiguïté de leurs locaux. En lycée, le brassage des élèves est inévitable. Les groupes classes ont éclaté à cause de la réforme du lycée et le nombre d'élèves par classe est rarement inférieur à 35, voire plus. Les rares travaux d'amélioration du bâti, quand ils sont décidés et planifiés, mettent trop de temps à être réalisés.

Le virus circulant activement, les suspicions de Covid se multiplient aussi bien chez les élèves que chez les personnels. Lorsque des cas de contamination sont avérés, les décisions prises doivent être transparentes, tout comme la communication. En étant comprises et partagées, la lutte contre la Covid-19 s'en trouvera renforcée. Les conséquences, dans les établissements, de cas de Covid ne doivent pas permettre à notre employeur de nous imposer des dispositions contraires à nos statuts ou que nous refusons : ainsi, au collège de Bais (53), en raison de la quatorzaine de l'équipe enseignante, les niveaux 5<sup>e</sup> / 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ont été fermés, mais le niveau 6<sup>e</sup> maintenu et des professeurs des écoles ont été dépêchés pour y assurer les cours ! La FSU des Pays de la Loire a écrit au Recteur pour dénoncer cette mesure. Il n'est pas non plus question d'imposer aux personnels présents les remplacements : le Ministère doit gérer la situation en confiant cette tâche à des personnels remplaçants du second degré recrutés à cette fin.

Partout, la situation sanitaire qui impose des règles contraignantes pour la protection de tous et toutes se heurte au manque de moyens en personnels puisque le Ministère n'a pas jugé bon de prendre les devants en fin d'année scolaire et de recruter les personnels nécessaires. Avant l'épidémie, les vies scolaires souffraient déjà du manque d'AED et de CPE. Le fait d'imposer à certains personnels (AESH, AED, APS, ...) d'aller « renforcer » les vies scolaires dans d'autres établissements pose problème pour eux et pour les établissements dont on les retire. Plutôt que de pallier les manques en les dispersant, il faut recruter des personnels remplaçants en nombre suffisant en cette période particulière. Les équipes d'agents territoriaux voient leur charge de travail accrue par le renforcement du nettoyage des établissements. Des postes supplémentaires d'agents doivent être créés pour éviter les burn-out chez ces personnels.

Dans certaines disciplines, les manques d'enseignant-es sont patents et privent les élèves d'enseignement. En collège comme en lycée, les moyens ne correspondent pas à l'évolution démographique. Alors qu'en France, les suppressions de postes ont été confirmées, des pays européens (comme l'Italie ou l'Espagne) ont créé 10 000 postes de professeur-es chacun. Dans de nombreux établissements, les effectifs sont trop chargés (29-30 en collège, 35 et parfois plus en lycée), ne permettront pas d'aider les élèves qui ont vécu des ruptures dans leur apprentissage pendant le confinement et creuseront encore un peu plus les inégalités scolaires, tout en aggravant les risques sanitaires.

Dans ces conditions de sureffectifs et de contraintes sanitaires, l'inclusion des élèves à besoins spécifiques s'avère encore plus difficile et fait peser sur les seuls personnels une responsabilité qui incombe au Ministère. L'accès aux ressources numériques à la maison comme dans l'établissement reste, pour les élèves à besoins particuliers très empêché, sans outils ni pédagogie spécifique suffisamment développée.

Sur le plan pédagogique, des mesures auraient également dû être prise en faveur de l'éducation, comme d'autres pays européens l'ont fait : le SNES-FSU demande depuis juin des allègements de programmes, des créations de postes, des effectifs réduits. Rien de tout cela ! Les évaluations de début d'année en 6<sup>e</sup> et en 2<sup>nd</sup>e constituent les seules réponses pédagogiques apportées par l'Institution, alors qu'elles ne répondent pas aux enjeux de la période. Les très nombreuses heures supplémentaires dont disposent actuellement les établissements, reliquat de l'année scolaire 2019-2020 semble-t-il, utilisables pour des dispositifs périphériques à la classe ne résoudront pas les difficultés des élèves générées par la période de confinement et ne constituent pas un effort fait par le MEN pour la remédiation en faveur des apprentissages des élèves.

La réforme des lycées continue d'oeuvrer sans le moindre espace de négociation malgré l'opposition massive de la profession, des élèves et des familles. A coups d'éparpillement et de destruction des classes, les métiers sont attaqués : mis en concurrence à travers les enseignements, réduits à la prestation de savoir à des élèves qui n'appartiennent plus au groupe-classe mais à des groupes divers, professeur principal pour quelques élèves seulement...

La rentrée a été également l'occasion de découvrir la nouvelle procédure de mutations sans la réunion des commissions paritaires. Le résultat est consternant, avec des collègues qui ne comprennent pas comment leur barème a été pris en compte pour aboutir à des mutations sur leur quinzième ou vingtième vœu. Beaucoup nous

interpellent, mais l'opacité totale dans laquelle le mouvement s'est déroulé nous empêche de leur apporter la moindre réponse.

La revalorisation attendue depuis plusieurs années, annoncée par Jean-Michel Blanquer, depuis plusieurs mois n'est toujours pas là ! Alors qu'elle devait ne s'élever qu'à 500 millions d'euros, l'enveloppe a diminué avant même sa mise en place à 350 millions d'euros, dont une partie est déjà destinée aux heures supplémentaires : ce n'est donc pas une revalorisation ! Pourtant, sur le terrain, nombre de nos collègues rencontrent d'importantes difficultés financières, au quotidien. Avec une moyenne salariale de 750 euros par mois, les AESH, dont les missions sont indispensables dans nos établissements, vivent dans une précarité insupportable depuis leur création en 2005. Quant à la prime d'équipement promise depuis longtemps, la « location-vente » envisagée par le Ministère n'a rien de sérieux.

De plus en plus de personnels souffrent au travail, et la situation psychologique de certain-es est critique : déconsidération à tous les niveaux, alourdissement continu de la charge de travail, multiplication des réunions, et autres mesures sortant parfois du cadre légal. Ils-elles ne se sentent ni écouté-es ni entendu-es dans leur mal-être et ont le sentiment de ne plus pouvoir exercer correctement leur métier, voire d'être méprisé-es. L'institution doit protéger ses agents. Cela demande des moyens, quasi-inexistants actuellement.

## **Entrée dans le métier**

La crise sanitaire a été source (et même prétexte à) de nombreuses dégradations à l'entrée dans le métier. Les stagiaires de l'an dernier ont vu leur formation grandement amputée, mais sans l'intervention du SNES et de la FSU, ils et elles auraient été systématiquement inspecté-es à l'issue du confinement. Dans l'académie, le zèle de certain-es évaluateur-trices ne s'est pas démenti, malgré des directives ministérielles extrêmement claires. Le rectorat a refusé de communiquer les chiffres des titularisations, sans doute car encore une fois, un trop grand nombre de stagiaires n'ont pas été titularisé-es dans notre académie.

Le calendrier des concours a été très perturbé : les affectations des lauréat-es se sont donc déroulées dans l'urgence et l'opacité la plus totale. Le rectorat, quand il a daigné répondre aux sollicitations des futur-es stagiaires, a refusé de leur communiquer leur barème et toute barre, ainsi que toutes les demandes de révision d'affectation, y compris en cas d'erreur de l'administration ! Les futur-es stagiaires ont reçu leurs résultats d'affectation vers le 14 août, mais les chef-fes d'établissement ont été aux abonnés-absent-es jusqu'au 24. Heureusement, les stagiaires ont pu compter sur le SNES-FSU (nous avons traité plus de 400 mails dans l'été, et les S1 ont accueilli celles et ceux qui n'arrivaient pas à joindre leurs établissements). Au prétexte que les oraux de certains concours n'ont pas pu avoir lieu, Blanquer a imposé, contre l'avis unanime des organisations syndicales, un oral de fin de stage à celles et ceux qui viennent d'être nommé-es stagiaires. Cet oral vérifie les mêmes compétences professionnelles que celles du dossier de titularisation, constitué des avis de l'inspection, du-de la chef-fe d'établissement, de la direction de l'INSPE et des tuteur-trices ; il ne permettra pas de réparer une éventuelle injustice, ou au contraire de repérer des difficultés qui n'auraient pas été bien perçues, le jury de cet oral étant composé... d'inspecteur-trices et de chef-fes d'établissement, qui ne dédisent jamais leurs pairs. Cet oral ne sert à rien, sinon à mieux mettre les enseignant-es sous contrôle et imposer les pratiques promues par l'institution.

En cette rentrée, le protocole sanitaire a également été le prétexte pour empêcher la tenue de permanences syndicales sur le site de l'INSPE de Nantes (mais pas celles des banques, assurances et mutuelles privées). C'est fédéralement que nous avons agi (avec le SNUEP, le SNEP, le SNUIPP et la FSU 44) et obtenu que ces entraves au droit syndical cessent.

Dès le 14 mai, le ministère a repris les « discussions » sur le projet d'arrêté Master MEEF, pourtant censé être reporté, créant le statut d'étudiant-es-contractuel-les, qui consiste en une entrée dans le métier par "le faire" (c'est le terrain qui formerait) et la précarité. C'est aussi un concours plus professionnel (et surtout moins disciplinaire, car être capable de restituer des savoirs professionnels normés, attendus dans le cadre d'un concours, ce n'est pas devenir un-e professionnel-le) qui sera mis en place dans un an. Cette entrée dans le métier ne correspond en rien au haut niveau de recrutement, ni à l'alternance intégrative telle que nous la revendiquons,

faite d'une prise en responsabilité très progressive, et étayée par une formation universitaire articulant l'expérience du terrain avec la recherche, pour former des enseignant-es concepteur-trices.

## **Action**

Le Conseil Syndical du SNES-FSU de Nantes :

- exige la fourniture de masques sanitaires adaptés en nombre suffisant par l'employeur (et non des masques tissus grand public à l'efficacité douteuse) ;
- appelle à participer aux mobilisations lors de la journée d'action interprofessionnelle du 17 septembre pour l'emploi, les salaires, les conditions de travail, l'avenir de nos missions ;
- soutient les actions de la journée internationale du vendredi 25 septembre et appelle à participer aux actions du samedi 26 septembre pour l'emploi et le climat ;
- appelle à maintenir le contact et construire la (re)mobilisation des collègues dans les établissements par l'organisation d'HIMS (que les sections départementales peuvent animer sur demande), de réunions, de tournées d'établissements, etc.
- organisera, durant l'année scolaire, en partenariat avec les autres syndicats de la FSU concernés, un stage fédéral sur l'orientation pour réfléchir aux conséquences de la destruction des métiers.

*Texte voté à l'unanimité.*